

15. Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles

S. PIOGER

15.1 Bilan de l'olympiade

Délégation Affaires Juridiques et Institutionnelles

Les réussites

CFJR – Structures sportives :

- Amélioration générale de l'organisation et de la gestion des dossiers grâce aux réunions d'informations mises en place → nécessité liée à la hausse des dossiers et leur complexité (sportive, structurelle et juridique) : 33% en 4 saisons (51→68 dossiers)

CFJR – Modifications règlementaires :

- Augmentation du volume des règlements, publication systématique des règlements en juillet, quasi-absence de contentieux

CFJR – Section juridique :

- Multiplicité des sujets traités

Chambre d'Appel :

- Homogénéité des membres, équilibre entre juristes et monde du sport, hausse du nombre de dossiers traités post-covid (saison record en 2022/23 : 112 dossiers) dans le respect des délais règlementaires et bonne coopération entre les membres et le personnel juridique de la FFBB

CFD :

- Mobilisation d'un noyau dur de membres sur chaque commission, diversité des profils des membres (arbitres, entraîneurs, dirigeants de club, juristes/avocats), synergie positive avec les opérationnels de la fédération facilitant le fonctionnement de la CFD, féminisation de la Commission.
- Création de la commission homologation suite à la signature de l'accord sectoriel

Mission Paris Sportifs

- Augmentation du nombre d'interventions et campagne de sensibilisation (FFBB/FDJ) + annualité session information avec les correspondants-clubs intégrité (HN) ;
- Augmentation du nombre de croisement de fichiers pour vérifier le respect de l'interdiction de paris
- Engagement et liens forts d'échanges avec les acteurs institutionnels (MS, ANJ, FIBA) – FFBB désormais officiellement membre de la plateforme nationale de lutte contre la manipulation des compétitions sportives

CFJ – Section Qualifications:

- Mise en place de la dématérialisation de la licence qui a fluidifié le travail de la CFQ;
- Accompagnement des clubs et comités, à travers la création et la diffusion de fiches pratiques, de la participation de la CFQ à différents webinaires (référents licences) ;
- Mise en place de la plateforme FIBA facilitant la gestion des transferts internationaux (environ 1000 par saisons);

Comité Ethique:

- Evolution et renforcement du rôle du Comité Ethique depuis l'adoption de la Charte Ethique du 12 juillet 2018
- Augmentation du nombre de saisines et diversité des sujets traités (reconnaissance du CE et saisine d'office)
- Mobilisation des membres;

Commission des agents sportifs

- Officialisation de la possibilité pour les AS d'intervenir au CFBB
- Travail efficace au sein de la CAS (dialogue au sein de la CAS, information régulière à leur attention, groupes de travail avec les AS, ...)
- Sensibilisation importante des acteurs (plaquette « Un agent, pour quoi faire ? », interventions sur les formations d'entraîneurs, ...)
- Exercice du pouvoir disciplinaire à l'encontre de l'ensemble des acteurs (AS, mais aussi clubs et joueurs/entraîneurs)
- La journée de formation annuelle (présence des AS au moins une fois tous les 2 ans, des intervenants et des contenus adaptés aux besoins des AS, ...)

Contrôle de gestion

- L'accompagnement des clubs pendant la période Covid (notes d'informations, adaptations règlementaires, conseils, ...) et la reprise de la croissance des budgets post crise sanitaire
- Le développement de la formation/information délivrée aux clubs (rapports annuels, webinaires, assistance des clubs, ...)
- Le rapport de confiance entre les clubs et la CCG (compétence reconnue, confidentialité, objectivité, ...)
- L'évolution du système d'informations et des outils CCG (fiche d'informations, développements FBI, ...), le développement des compétences et de la technicité des membres et opérationnels de la CCG (indispensable au traitement de situations de + en + complexes)
- L'efficience du suivi des clubs CF/PN et l'adaptation des process : clubs auditionnés, clubs « sur dossier », clubs sous surveillance, mise en place de plans d'apurement, ...

Mission JIG/MIG

- Nombre de contrats JIG signés par les clubs de NF1/NF2/NF3/NM3 (entre 150 et 200 selon les saisons) soit 1/4 des contrats dans les championnats FFBB
- Réduction des risques sociaux et prud'hommaux pour les clubs

Délégation Affaires Juridiques et Institutionnelles

Les regrets

CFJR – structures sportives :

- Dossiers arrivés post 1^{er} juin, nécessité de sensibiliser les structures à l'intérêt de ces dossiers

CFJR – modifications règlementaires :

- Difficile respect des délais pour valider les principes pour permettre une écriture et une relecture des règlements

CFJR – Juridique :

- Manque de temps pour travailler sur des dossiers de fond

Chambre d'Appel :

- Insécurité juridique liée à la notion de proportionnalité et le mode de fonctionnement (notamment dossiers financiers) → absence de date limite pour adresser les écritures, nécessité d'harmoniser nos règlements sportifs

CFD :

- Manque de « jurisprudence » nationale, manque de réactivité dans la notification des décisions (engorgement de la CFD), manque de réactivité dans les demandes d'informations, observations des personnes poursuivies, trop peu de résultats sur les incivilités ou violences

Mission Paris Sportifs

- Problème technique de l'ANJ qui a décalé le traitement/la mise en œuvre des croisements de fichiers sur la saison 2021/2022
- Renforcement des interventions auprès des plus jeunes (centre de formation)

CFJ – Section Qualifications:

- Engorgement de la CFQ en raison de nombreuses sollicitations émanant de licenciés et/ou clubs qui relèvent des Comités Départementaux ;
- Manque d'institutionnalisation de réunions pour le traitement au fond de certains dossiers

Comité Ethique:

- Constat une « frustration de notre société » que l'on retrouve dans le sport et nos dossiers ;
- Trop peu d'accompagnement du CNOSF/MS suite à la loi de 2/03/24 notamment quant à l'obligation de mise en œuvre d'une déclaration d'intérêt particulier (ex. formulaire type);
- La multiplicité des rapports liés à l'éthique et les évolutions éventuelles à venir (Question d'une loi Héritage ?), de nature à constituer un frein aux évolutions à appréhender.

Commission des agents sportifs

- Implication parfois insuffisante des clubs (et de leurs représentants) pour assurer un dialogue constructif entre les acteurs (clubs/joueurs/AS) au travers des groupes de travail
- Difficultés à aboutir sur la lutte contre l'exercice illégal de l'activité d'AS (dossier emblématique de G CHOGNARD)
- Contrôle (très) limité de l'activité des AS sans les outils informatiques adaptées (développements FBI validés par le BF récemment doivent permettre de mettre en place un contrôle efficient)
- Peu de saisine de la formation disciplinaire de la CAS par la LNB (1 en 4 ans alors que de nombreux clubs, joueurs et entraîneurs des clubs FFBB ont fait l'objet de procédures disciplinaires)

Contrôle de gestion

- Plus qu'un regret, une alerte sur l'importance de la charge de travail lors des pics d'activité (début/fin de championnats) qui devient difficile à « absorber »
- Une synergie avec la DNCCG LNB qui reste à améliorer (suivi des accédants/relégués, ...)
- Une véritable expertise à déployer vers toutes nos structures (formation, accompagnement, ...)

Mission JIG/MIG

- Un dispositif qui doit évoluer (réflexion à mener sur le JIG comme vecteur du développement du club)
- Une offre de formation des JIG peu adaptée (faut-il continuer à vouloir former TOUS les JIG dont le projet professionnel de l'immense majorité se situe en dehors du microcosme du basket ?)